



TRANSMISSION DES DONNÉES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BASE CONCOURS »

La **Sous-Direction des études, des statistiques et des systèmes d'information** du Ministère en charge de la Fonction Publique (**SDessi**) conduit des études sur l'égalité des chances dans l'accès aux emplois publics et sur la diversité dans les recrutements.

En application de **l'article 161 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 et de l'article 1er du décret n° 2018-114 du 16 février 2018**, la **SDessi** est chargée d'organiser la collecte et le traitement des données à caractère personnel des personnes candidates à un recrutement dans la fonction publique à des fins de production d'études et de statistiques anonymes.

La **SDessi** est aussi susceptible de vous interroger, dans le cadre de « **l'enquête concours** », de manière strictement confidentielle et séparée de l'organisation du concours dans les conditions fixées par **l'article 5 du décret n° 2018-114**. Les réponses que vous apporterez sont totalement disjointes de l'organisation du concours et sans aucune incidence sur son déroulement. Votre anonymat et la confidentialité de vos réponses sont garantis par la **loi 51-711 sur le secret et la coordination statistique et le règlement général sur la protection des données** auxquels cette enquête est soumise.

 Pour plus d'information sur le dispositif « Base concours », vous pouvez consulter la présentation détaillée du projet sur la page : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/enquetes-statistiques> 

La **SDessi** est le seul service habilité à recueillir et à traiter les données personnelles vous concernant. Conformément à la **loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée**, et le **Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD)**, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données personnelles.

Les modalités de transmission des données non nominatives sont fixées par **l'article 8 du décret n° 2018-114**. Les **données nominatives des candidats sont conservées pendant 5 ans maximum** à l'issue de la publication de la liste des personnes admises au recrutement. Les **données non nominatives sont conservées pendant six ans maximum**.

Vous avez aussi la possibilité d'adresser une réclamation à la **CNIL, autorité de contrôle en charge de la protection des données personnelles en France**.

VOTRE CONTACT :

- Service Concours et Examens Professionnels :
- 📞 0596 70 74 57 / 📩 concourseexamens@cdg-martinique.fr